



- AVIS DE LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU-

LE LUNDI 30 MARS 2026

**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES NOMMÉS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

En vertu des dispositions des articles L. 123-4 et suivants et R. 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, les associations du département des Bouches-du-Rhône suivantes :

- associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- associations familiales,
- associations de retraités et de personnes âgées,
- associations de personnes handicapées,

sont informées que suite au renouvellement du conseil municipal des Pennes Mirabeau, les membres nommés du conseil d'administration (CA) du centre communal d'action sociale (CCAS) de cette même commune doivent également être renouvelés.

Les associations œuvrant dans un autre domaine que celui de la famille sont ainsi invitées à transmettre une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, trois noms au moins, de personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Les associations familiales sont avisées que leurs propositions doivent être présentées par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Les listes de noms constituées par les associations ci-avant ainsi que la proposition formulée par l'UDAF sont à transmettre, par courrier sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat du maire contre accusé réception, à : Monsieur le Maire des Pennes Mirabeau, Hôtel de Ville, 223 avenue François Mitterrand, 13170 Les Pennes Mirabeau – télécopie : 04 42 63 46 12, sous un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date d'affichage du présent avis.

A l'issue de ce délai sera désigné, par arrêté du Maire, un représentant pour chacun des domaines dans lesquels œuvrent ces associations, en qualité d'administrateur au sein du CA du CCAS des Pennes Mirabeau.



Romain AMARO,
Maire des Pennes Mirabeau

Affiché aux portes de l'Hôtel de Ville + site de la Ville le : lundi 30 mars 2026.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
Le directeur général des services,